

# Statut de la femme en RDC : ni progrès notables, ni statu quo

**D**ans le souci de contribuer effectivement à la mise en œuvre en

République démocratique du Congo (RDC) de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, adoptée le 31 octobre 2000 et du Plan d'action national 1325 (PNA 1325), l'Ambassade de Suisse en RDC a initié un processus de réflexion prospective sur le statut de la femme avec 20 hautes personnalités issues de la société civile et politique congolaise.

En effet, au regard des guerres incessantes et des violences de toutes sortes dont la femme et la jeune fille sont les premières victimes, le Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) s'est investi depuis un peu plus d'une décennie dans la protection des droits de la femme. A côté de nouveaux textes de lois promulgués, plusieurs initiatives publiques ou privées pour la lutte contre les violences faites aux femmes ont vu le jour. Dans toutes les provinces, les bailleurs de fonds, les églises et la société civile ont multiplié les efforts visant à réduire les discriminations à l'égard des femmes.

Seulement voilà : si pour certains, la situation générale des femmes a timidement évolué, pour d'autres, quand ce n'est pas pire qu'avant, c'est hélas le statu quo. Trois hypothèses peuvent justifier cet état de choses : soit les bonnes questions n'ont pas été posées et donc traitées en profondeur, soit les stratégies utilisées dans divers cas n'ont pas permis des avancées visibles, directes et palpables dans la vie des femmes les plus vulnérables, soit encore les engagements étaient de la rhétorique.

Dans un tel contexte, que faire pour améliorer la si-



tuation de la femme congolaise de façon pérenne ?

Pour répondre à cette question, il faut donner de la voix aux acteurs de changement congolais qui connaissent mieux que personne et vivent au quotidien des situations qui ne permettent pas le rayonnement du statut de la femme dans leur pays. Car, si l'expertise existe, parfois ce sont simplement des cadres de dialogue qui ne permettent pas aux uns et aux autres de travailler d'une manière concertée vers un objectif que tous poursuivent pourtant, mais isolés dans leurs sillons respectifs.

Pendant 16 mois (juillet 2013-novembre 2014), sous l'initiative et la coordination du programme de Sécurité humaine de l'Ambassade de Suisse et avec l'accompagnement du Centre Carter, 20 acteurs de changement, hautes personnalités congolaises des experts venus d'autres horizons ont diagnostiqué le statut de la femme en vue de proposer des pistes de solution pour un changement pérenne.

Issus du monde politique et religieux, du secteur privé ou de la société civile, ils ont accepté de s'engager bénévolement dans cet exercice de dialogue mul-

ti-acteurs aux perspectives différentes ; ce qui a enrichi le débat et permis de voir avec plusieurs yeux ce que d'autres ne voient souvent que d'un seul regard.

Les résultats de leurs réflexions ont été soumis à plus de 240 participants venus de Kinshasa et des provinces, de la diaspora congolaise de Belgique et de la sous-région de la SADC à l'occasion de la « Conférence sur le Statut de la femme en République démocratique du Congo », organisée du 20 au 21 novembre 2014 au Beatrice Hôtel.

Dans une approche intégrante, des personnes avec handicaps moteur ou sensoriels, des albinos, des pygmées, des femmes de la base et autres ont pu partager leurs expériences et apporter leurs conclusions élaborées par le groupe de réflexion. Ces échanges ont produit des recommandations dont le résumé est publié dans le rapport du processus de réflexion.

Ces recommandations s'adressent aux institutions étatiques, à la société civile, à la femme et à la communauté des bailleurs ; elles s'articulent autour de trois thématiques majeures interdépendantes et identifiées comme porteuses de

germes du relèvement de la femme congolaise. Ces thématiques sont : Education – Autonomisation de la femme et intégration économique – Sécurité, justice et participation politique.

Le thème « Education » a par exemple posé la problématique de la gratuité, de l'accès et surtout de la qualité de l'éducation, fut-elle formelle, non-formelle ou encore informelle. La question de la corruption dans le système éducatif a aussi été analysée.

La discussion autour de l'«Autonomisation économique et intégration communautaire» a souligné l'interdépendance de ces deux concepts, surtout dans une société congolaise en constante friction entre les habitudes « modernes » et « traditionnelles », surtout au sein des familles « évoluées » des centres urbains.

Quant à la « Sécurité, justice et participation politique », la théorie de l'oeuf et de la poule a eu le vent en poupe : de la sécurité et de la justice, qu'est-ce qui vient avant ? Peut-on faire les deux à la fois ? Et la justice transitionnelle dans tout ça ? Les victimes des injustices d'aujourd'hui ne seront-elles pas les « nouveaux bourreaux » de demain ?

En ce qui concerne la participation politique des femmes, les rivalités intestines entre femmes ou encore l'instrumentalisation de l'image de la femme politique soit par les hommes soit par d'autres femmes, à travers des préjugés et rumeurs touchant à leur dignité devraient également être traitées en profondeur.

Somme toute, les réflexions ont démontré que la compréhension par les femmes des questions liées au genre et leur rôle actif/passif dans la prévention ou la réalisation de l'inégalité des sexes d'une part, et l'acceptation ou le rejet par la société de ces mêmes questions liées au genre, rythment toutes les dynamiques autour de la question du statut de la femme en RDC. Autrement dit, tant que l'attitude de la femme congolaise vis-à-vis de ses concitoyennes n'est pas remise en question, tant que le comportement de la société (les institutions étatiques et d'enseignement, le cercle familial, les milieux religieux et traditionnels) vis-à-vis de la femme n'est pas interrogé en profondeur, les initiatives de promotion de la femme, aussi louables soient-elles, courent le risque d'un échec patent.

Afin de ne pas laisser disparaître le résultat de ces travaux, le groupe de réflexion vient de créer le « Programme Statut de la femme en République démocratique du Congo » pour la mise en œuvre des recommandations issues du processus de réflexion et de la Conférence de novembre 2014.

Ce programme s'appuiera une fois de plus sur ces personnalités congolaises qui se sont engagées bénévolement pendant les 16 mois du processus, la Conférence, et encore après. Ces Congolais passionnés des questions sur le statut de la femme en RDC font preuve d'un véritable engagement citoyen.

Tshieke Bukasa